

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE SQLI - 2019

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT		CHAPITRE - SECTION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL SQLI INCLUANT LA DPEF	N° DE PAGE(S)
 DROITS DE L'HOMME	<p>PRINCIPE 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme</p>	Chapitre 3.2.4.1 « Ethique des affaires et gouvernance d'entreprise » – Sections : « Charte éthique des affaires » ; « Relation avec ses fournisseurs »	p. 119
	<p>PRINCIPE 2 : Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violation des droits de l'Homme</p>	Chapitre 3.2.4.1 « Ethique des affaires et gouvernance d'entreprise » – Sections : « Charte éthique des affaires » ; « Relation avec ses fournisseurs »	p. 119
 NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL	<p>PRINCIPE 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p>	Chapitre 3.2.2.1 « Attractivité, rétention des talents, bien-être et engagements » - Section « Politiques existantes et actions menées sur l'année » - « Prévention des risques psychosociaux »	p. 105
		Chapitre 3.2.2.2 « Développement et transformation des compétences » - Section « Politiques existantes et actions menées sur l'année » - « Plan de formation »	p. 107

 <p>NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL</p>		<p>Chapitre 3.2.3.2 « Sécurité des opérations dont cybersécurité et protection des données » – Section « Charte d'utilisation des moyens informatiques »</p> <p>Chapitre 3.2.4.1 « Ethique des affaires et gouvernance d'entreprise » – Section « Lutte anti-corruption »</p> <p><i>(Ces différentes sections témoignent de la mise en place des institutions représentatives du personnel au sein de SQLI (CSE, CSSCT) et du droit à la négociation collective)</i></p>	<p>p. 117</p> <p>p. 119</p>
	<p>PRINCIPE 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire</p>	<p>Chapitre 3.2.2.1 « Attractivité, rétention des talents, bien-être et engagements » - Sections « Politiques existantes et actions menées sur l'année » et « Performances »</p> <p>Chapitre 3.2.2.2 « Développement et transformation des compétences » - Sections « Politiques existantes et actions menées sur l'année » et « Performances »</p>	<p>p. 103-106</p> <p>p. 107-109</p>
	<p>PRINCIPE 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<p>Chapitre 3.2.4.1 « Ethique des affaires et gouvernance d'entreprise » – Sections : « Charte éthique des affaires » ; « Relation avec ses fournisseurs »</p>	<p>p. 119</p>

	<p>PRINCIPE 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<p>Chapitre 3.2.2.3 « Diversité et égalité des chances » - Sections : « Politiques existantes et actions menées sur l'année » et « Performances »</p>	<p>p. 109-114</p>
 <p>ENVIRONNEMENT</p>	<p>PRINCIPE 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p>	<p>Chapitre 3.2.5 « Risques environnementaux » – Sections « Politiques existantes et actions menées sur l'année » et « Performances »</p>	<p>p. 122-124</p>
	<p>PRINCIPE 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>	<p>Chapitre 3.2.5 « Risques environnementaux » – Sections « Politiques existantes et actions menées sur l'année » et « Performances »</p>	<p>p. 122-124</p>
	<p>PRINCIPE 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<p>Chapitre 3.2.5 « Risques environnementaux » – Sections « Politiques existantes et actions menées sur l'année » et « Performances »</p>	<p>p. 122-124</p>

 <p>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p>	<p>PRINCIPE 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots de vin</p>	<p>Chapitre 3.2.4.1 « Ethique des affaires et gouvernance d’entreprise » – Sections « Politiques existantes et actions menées sur l’année » et « Performances »</p>	<p>p. 119-121</p>
--	---	---	-------------------